



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/1/Add.1  
9 mars 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quarante-cinquième réunion  
Montréal, 4 – 8 avril 2005

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la réunion**

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation :**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/1 : Contient l'ordre du jour provisoire de la 45<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion à partir de l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/1.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

**3. Activités du Secrétariat**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/2 : Présente le rapport des activités du Secrétariat depuis la 44<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif. Le document comprend de l'information sur les activités de suivi exécutées par le Secrétariat à la suite de la 44<sup>e</sup> Réunion et les préparatifs pour la 45<sup>e</sup> Réunion, de même que de l'information sur les missions entreprises par le chef du Secrétariat et le personnel du Secrétariat pendant cette période.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Questions à régler : Aucune.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport.

#### **4. État des contributions et des décaissements**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/3 : Fournit de l'information sur l'état du Fonds au 16 février 2005, selon les registres du trésorier. Le solde du Fonds est de 74 641 402 \$US à cette date, et tient compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 44<sup>e</sup> Réunion, inclusivement. Le solde du Fonds sera mis à jour par le trésorier au moment de la réunion, afin d'inclure les nouvelles contributions des Parties. Le document comprend aussi de l'information à jour sur les pertes ou les gains associés au mécanisme de taux de change fixe.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note avec appréciation du rapport du trésorier.

#### **5. Disponibilité des ressources, affectation et planification des activités :**

##### **a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/4 : Contient les rapports des agences d'exécution sur les projets achevés avec soldes, le retour des fonds de projets annulés et autres ajustements liés aux projets.

Questions à régler :

- Le retour de la somme de 4 222 859 \$US plus les coûts d'appui de 519 343 \$US par les agences d'exécution.
- Les soldes retournés des projets de coopération bilatérale.
- Le total des ressources dont dispose la 45<sup>e</sup> Réunion.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note du rapport sur les soldes des projets présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/4.
2. Prendre note du montant net de 4 222 859 \$US retourné par les agences d'exécution multilatérales à la 45<sup>e</sup> Réunion pour des soldes de projets, comprenant le retour de 263 533 \$US par le PNUD, 40 000 \$US par le PNUE, 485 945 \$US par l'ONUDI et 3 433 381 \$US par la Banque mondiale.
3. Prendre note du montant net retourné de 519 343 \$US par les agences d'exécution multilatérales à la 45<sup>e</sup> Réunion pour des coûts d'appui de projets, comprenant le retour de 33 923 \$US par le PNUD, 5 200 \$US par le PNUE, 59 063 \$US par l'ONUDI et 421 157 \$US par la Banque mondiale.

4. Prendre note que les soldes des agences d'exécution pour des projets achevés plus de deux ans auparavant sont de 47 929 \$US, coûts d'appui en sus : PNUD – 42 611 \$US, coûts d'appui en sus, et PNUE – 5 318 \$US, coûts d'appui en sus, et que ce solde est le solde le plus bas réalisé depuis que le Comité exécutif a commencé à surveiller les soldes à la 28<sup>e</sup> Réunion.
5. Prendre note du retour de 110 352 \$US par le PNUD au nom de l'Australie, comprenant des intérêts de 68 190 \$US, pour le projet de récupération et de recyclage mené à terme au Vietnam (VIE/REF/20/DEM/14), des ajustements faits par le trésorier aux contributions bilatérales et aux contributions en espèces de l'Australie, et que les intérêts ont été crédités en tant qu'intérêts accumulés sur les soldes du Fonds et non en tant que contribution supplémentaire de l'Australie.
6. Demander au trésorier de compenser le retour de 75 353 \$US du projet de réfrigération Azckon des Philippines (PHI/REF/23/INV/53) et de demander à l'Allemagne de transférer les intérêts de 36 710 \$US au trésorier, en prenant note que les intérêts doivent être crédités en tant qu'intérêts accumulés sur les soldes du Fonds et non en tant que contribution supplémentaire de l'Allemagne.
7. De prendre note que le Comité exécutif dispose de 79 495 667 \$US (à mettre à jour à la réunion) pour les approbations à la 45<sup>e</sup> Réunion.
  - b) **Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2005-2007 (y compris les incidences du créneau de financement aux termes de la décision 44/3 et la situation en matière de conformité)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/5 : Consolidation des plans d'activités de 2005-2007 des agences d'exécution et des agences bilatérales. Le document aborde, entre autres, les sujets suivants : une comparaison des plans par rapport au modèle axé sur la conformité/plan d'élimination triennal; l'affectation des ressources, dont le besoin possible d'un créneau pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme, conformément à la Décision 42/3; la mise en œuvre et la conformité, comprenant l'état/possibilité de conformité à la lumière des activités prévues; les indicateurs d'efficacité, comprenant les indicateurs historiques, conformément à la Décision 42/5; et finalement, les observations et les recommandations.

#### Questions à régler :

- Activités sur les inhalateurs à doseur dans les pays ayant épuisé leur admissibilité à un appui financier.
- Projet de démonstration pour les refroidisseurs en réponse à la décision XVI/3.
- Projets sur le HCFC.
- Projets sur le tétrachlorure de carbone/TCA/bromure de méthyle pour les pays à très faible volume de consommation.
- Projets de destruction des SAO.
- Créneau de financement pour accélérer l'élimination et en maintenir le rythme.

- La nécessité d'accélérer l'exécution des projets pour assurer la conformité en 2005.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note du Plan d'activités général 2005-2007 du Fonds multilatéral présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/5 de même que toute modification apportée après l'examen des questions suivantes :
  - a) Activités sur les inhalateurs à doseur dans les pays ayant épuisé leur admissibilité à un appui financier.
  - b) Projets de démonstration pour les refroidisseurs en réponse à la décision XVI/13.
  - c) Projets sur le HCFC.
  - d) Projets sur le tétrachlorure de carbone/TCA/bromure de méthyle pour les pays à très faible volume de consommation.
  - e) Projets de destruction des SAO.
2. Prendre note que bien que les activités prévues dépassent le budget de 2005 et compte tenu de la décision XIV/39 des Parties d'engager l'ensemble du budget de 2003-2005, les fonds approuvés devraient être inférieurs aux montants planifiés, comme c'est généralement le cas et, par le fait même, à l'intérieur des limites du budget de la période triennale 2003-2005.
3. Prendre note qu'en raison du montant qui devrait être disponible pour tous les projets des plans d'activités et du fait que les plans d'activités pour l'année 2005 comprennent des projets d'élimination accélérée et de maintien du rythme, il n'est pas nécessaire de prévoir un créneau de financement spécial à cette fin.
4. Exhorter les agences d'exécution bilatérales et multilatérales à augmenter leurs efforts pour la mise en œuvre des projets approuvés afin de faciliter les réductions de substances réglementées en 2005, en prenant note que l'élimination visée pour 2005 dans le cadre de projets approuvés est de 96 734 tonnes PAO.

**c) Plans d'activités pour 2005-2007**

**i) Agences bilatérales**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/6 et Corr.1 : Présente les plans d'activités des agences bilatérales pour la période 2005-2007. Les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la France, de l'Italie, du Japon et de la Suède ont fourni de l'information sur leurs activités bilatérales prévues en 2005-2007.

Questions à régler :

- Valeur du plan d'activités de l'Allemagne.
- Report des activités du plan d'activités de l'Allemagne pour 2005 à 2006.
- Chevauchement possible des projets des plans d'activités de l'Allemagne et du Japon.
- Les activités suivantes du plan d'activités du Japon : Préparation d'un projet de renforcement de la capacité en Chine, destruction des SAO en Indonésie et financement innovateur dans la région Asie Pacifique.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note avec appréciation des plans d'activités des agences de coopération bilatérales pour la période 2005-2007 proposées par l'Allemagne, le Canada, la France, l'Italie, le Japon et la Suède, présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/6.
2. [Prendre note que l'Allemagne a reçu l'accord des gouvernements de l'Angola, de l'Inde, et de Papouasie Nouvelle-Guinée de reporter le financement des activités contenues dans le plan d'activités de l'Allemagne pour 2005 à 2006].
3. Décider de conserver les activités suivantes dans les plans d'activités et/ou de demander que les activités suivantes soient réexaminées ou supprimées des plans d'activités :
  - a) Plan d'activités de l'Allemagne :
    - i) Chevauchement possible des activités prévues en Afghanistan.
  - b) Plan d'activités du Japon :
    - i) Préparation d'un projet de renforcement de la capacité de la Chine.
    - ii) Chevauchement possible des activités de renforcement de la capacité en Afghanistan, au Bhoutan et en Indonésie.
    - iii) Destruction des SAO en Indonésie.
    - iv) Financement innovateur dans la région Asie Pacifique.
  - ii) **PNUD**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/7 : Contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds et le plan d'activités du PNUD pour 2005-2007.

Questions à régler :

- Activités liées aux tétrachlorure de Carbone et au TCA dans les pays à faible volume de consommation.
- Activités liées au HCFC.

- Projets pour les refroidisseurs.
- Projets de destruction des SAO.
- Fonction de surveillance supplémentaire des activités du plan de gestion des frigorigènes.
- Chevauchement possible de projets.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Approuver le plan d'activités de 2005-2007 du PNUD présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/7 tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et des modifications apportées après l'examen des questions suivantes :
  - a) Activités liées au HCFC.
  - b) Projets de démonstration et préparation de projets pour les refroidisseurs.
  - c) Projets de destruction des SAO.
  - d) Fonction de surveillance supplémentaire des activités du plan de gestion des frigorigènes.
  - e) Activités liées au tétrachlorure de carbone et au TCA en République démocratique du Congo.
2. Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD présentés dans le tableau 1 des observations du Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/7.

### **iii) PNUE**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/8 : Contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds et le plan d'activités du PNUE pour 2005-2007.

Questions à régler :

- Activités sur le bromure de méthyle.
- Activités pour les refroidisseurs.
- Activités supplémentaires du programme d'aide à la conformité.
- Chevauchement possible de projets.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Approuver le plan d'activités de 2005-2007 du PNUE, tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et des modifications apportées après l'examen des questions suivantes :

- a) Activités sur le bromure de méthyle.
  - b) Activités pour les refroidisseurs.
  - c) Activités supplémentaires du programme d'aide à la conformité.
  - d) Chevauchement possible de projets en Afghanistan et en Côte d'Ivoire.
2. Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE présentés dans les tableaux 1 et 2 des observations du Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/8.

**iv) ONUDI**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/9 : Contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds et le plan d'activités de l'ONUDI pour 2005-2007.

Questions à régler :

- Projets pour les refroidisseurs.
- Banque de halons en Arménie.
- Plan d'élimination des inhalateurs à doseur en Égypte.
- Projet de bromochlorométhane en Turquie.
- Chevauchement possible de projets.
- Indicateurs d'efficacité.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Approuver le plan d'activités de 2005-2007 de l'ONUDI présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/9 tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et des modifications apportées après l'examen des questions suivantes :
  - a) Projets de démonstration et préparation de projets pour les refroidisseurs.
  - b) Préparation d'un projet de banque de halons en Arménie.
  - c) Plan d'élimination des inhalateurs à doseur en Égypte dans le cadre d'un plan d'élimination des SAO prévue pour l'Égypte.
  - d) Projet de bromochlorométhane en Turquie.
  - e) Activités liées au tétrachlorure de carbone et au TCA en République démocratique du Congo.
2. Approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI présentés dans le tableau 1 des observations du Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/9 tout en

établissant des objectifs de 32 programmes annuels approuvés et de 2 495,7 tonnes PAO éliminées dans le cadre de projets individuels en 2005.

**v) Banque mondiale**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/10 : Contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds et le plan d'activités de la Banque mondiale pour 2005-2007.

Questions à régler :

- Activités liées au tétrachlorure de carbone et au TCA dans les pays à faible volume de consommation.
- Refroidisseurs.
- Indicateurs d'efficacité.

Actions attendues de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Approuver le plan d'activités de 2005-2007 de la Banque mondiale présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/10 tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement, et des modifications apportées après l'examen des questions suivantes :
  - a) Projets de démonstration et préparation de projets pour les refroidisseurs.
  - b) Élaboration d'un programme de remplacement pour tous les refroidisseurs.
2. Approuver les indicateurs d'efficacité de la Banque mondiale présentés dans le tableau 1 des observations du Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/10 tout en établissant des objectifs de 20 programmes annuels approuvés, de 11 projets approuvés et de 6 744 tonnes PAO éliminées dans le cadre de projets individuels.

**6. Mise en œuvre du programme**

- a) **Rapport sur l'évaluation des projets relatifs à la formation des agents de douane et aux systèmes de permis**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/11 : Présente le rapport d'évaluation des projets de formation des agents de douane et des systèmes de permis.

Questions à régler :

- Système de permis dans les pays visités.
- Procédures douanières.
- Repérage des importations illégales.
- Cours de formation menés dans les pays visités.
- Expériences rapportées et améliorations suggérées.



- Identificateurs de frigorigènes.
- Recommandations.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de l'information contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/11, dont les recommandations (section V du document), qui ne sont pas reproduites ici car elles sont trop nombreuses, et décider d'acheminer le rapport au groupe de travail à composition non limitée aux fins d'examen.

### **b) Étude théorique approfondie sur l'évaluation des plans nationaux d'élimination**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/12 : Présente une synthèse d'une étude théorique menée par l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation et un consultant, qui ont analysé les documents existants sur les plans d'élimination sectoriels et nationaux. Cette étude théorique a pour but de faire participer les agences d'exécution et bilatérales à la préparation de l'évaluation et d'obtenir des commentaires du Comité exécutif sur les points à évaluer et l'approche à utiliser.

Questions à régler :

- Résultats obtenus.
- Retards dans la mise en œuvre.
- Taux de décaissement.
- Rapports, surveillance et vérification.
- Points à évaluer et approche proposée pour la deuxième phase de l'évaluation.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de l'information contenue dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/12, dont les points à évaluer et l'approche proposée pour la deuxième phase de l'évaluation.

### **c) Retards dans la mise en œuvre des projets**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/13 : Présente une évaluation des progrès réalisés dans les projets connaissant des retards dans la mise en œuvre comme conséquence des décisions des réunions précédentes du Comité exécutif, les projets pour lesquels un rapport périodique a été demandé et les demandes supplémentaires d'annulation de projets, et aborde la question des conséquences des projets retardés et annulés sur la conformité.

Questions à régler :

- Rapports à présenter à la réunion par le PNUD sur le projet d'aérosols CIDT à Cuba (CUB/ARS/34/INV/18) et le projet d'aérosols Syncap en Inde (IND/ARS/28/INV/221); par le PNUD sur le projet des modules de formation sur les PME (GLO/SEV/19/TAS/112) et la traduction des Lignes directrices (GLO/SEV/29/TAS/198); et par la Banque mondiale sur Arab Chemical Industries en Jordanie (JOR/ARS/31/INV/64).

- Proposition de projet révisée à présenter à la 46<sup>e</sup> Réunion pour les deux projets suivants : assistance sous forme de politiques pour un système de permis en Argentine (ARG/SEV/30/TAS/104), projet mis en œuvre par le PNUE, et banque de halons en Thaïlande (THA/HAL/29/TAS/121), projet mis en œuvre par la Banque mondiale.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note avec appréciation des rapports présentés au Secrétariat sur les projets connaissant des retards dans la mise en œuvre par l'Allemagne, la France et les quatre agences d'exécution, présentés dans le document sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/13).
2. Prendre note que le Secrétariat et les agences d'exécution prendront les mesures établies selon l'évaluation de la situation par le Secrétariat, à savoir qu'il y a eu progrès, quelques progrès ou aucun progrès, et remettront un rapport et informeront les gouvernements et les agences d'exécution, au besoin [y compris après avoir entendu à la présente réunion qu'il y avait eu certain progrès dans le projet d'aérosols CIDT à Cuba (CUB/ARS/34/INV/18) mis en œuvre par le PNUD].
3. Prendre note de l'achèvement de 26 des 85 projets figurant sur la liste des projets connaissant des retards dans la mise en œuvre [y compris après avoir entendu à la présente réunion un compte rendu sur le projet d'aérosols Syncap en Inde (IND/ARS/28/INV/221); mis en œuvre par le PNUD; le projet des modules de formation sur les PME (GLO/SEV/19/TAS/112), mis en œuvre par le PNUE, le projet d'aérosols Arab Chemical Industries en Jordanie (JOR/ARS/31/INV/64), mis en œuvre par la Banque mondiale, et la traduction des Lignes directrices (GLO/SEV/29/TAS/198) mise en œuvre par le PNUE].
4. Adopter les étapes et l'échéancier du tableau suivant :

Agence	Code	Titre du projet	Étape
PNUD	LIB/FOA/32/INV/05	Élimination du CFC-11 par la reconversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Sebha Unit en Libye	En attente d'un rapport à la Réunion
PNUD	LIB/FOA/32/INV/08	Élimination du CFC-11 par la reconversion au chlorure de méthylène dans la fabrication de mousse de polyuréthane souple à Ben Ghazi Unit en Libye	En attente d'un rapport à la Réunion
Banque mondiale	PAK/FOA/23/INV/20	Projet parapluie : Reconversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (thermodurci) au Pakistan	En attente d'un rapport à la Réunion
Banque mondiale	PAK/FOA/25/INV/25	Projet parapluie en phase finale : Reconversion à une technologie de gonflage à base de HCFC-141b et d'eau dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide (thermodurci) au Pakistan	En attente d'un rapport à la Réunion

5. Demander au PNUD de présenter une proposition de projet révisée avant l'exécution de toute autre activité dans le cadre du projet « Assistance sous forme de politiques pour la création et la mise sur pied d'un système de permis d'importation/exportation en Argentine » (ARG/SEV/30/TAS/104) aux fins d'examen à la 46<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif, qui comprendrait des coûts révisés et les étapes du projet, selon les lignes directrices et les précédents.
6. Prendre note que des lettres d'annulation possible devraient être envoyées pour les projets suivants :

Agence	Code	Titre du projet	Observations
France	SYR/REF/29/INV/48	Reconversion du CFC-11 à une technologie à base de HCFC-141b et du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Sarkisian Refrigerators au Pakistan	Comme convenu par le Secrétariat et l'agence
France	SYR/REF/29/INV/53	Reconversion du CFC-12 à une technologie à base de HFC-134a dans la fabrication d'équipement de réfrigération commercial à Shoukairi and Co. en Syrie	Comme convenu par le Secrétariat et l'agence.
France	SYR/REF/29/INV/56	Réduction des émissions de CFC dans les systèmes de climatisation centrale en Syrie	Comme convenu par le Secrétariat et l'agence.
Allemagne	ALG/FOA/32/INV/45	Reconversion à une technologie à base de dioxyde de carbone liquide à SOFTPM, Choupot Oran en Algérie	Comme convenu par le Secrétariat et l'agence.
BIRD	PAK/FOA/29/INV/34	Reconversion du CFC-11 à une technologie à base d'eau dans la fabrication de semelles de chaussures en polyuréthane rigide à Jaguar Industries au Pakistan	Comme convenu par le Secrétariat et l'agence.
PNUD	MAL/ARS/19/INV/85	Projet parapluie pour l'élimination des SAO dans les PME du secteur des aérosols en Malaisie	Comme convenu par le Secrétariat et l'agence.
ONUDI	IRA/FOA/28/INV/50	Élimination des SAO dans la fabrication de plaques de mousse de polyuréthane souple par la reconversion à une technologie de gonflage à base de dioxyde de carbone liquide à Bahman Plastic Co. en République islamique d'Iran	Comme convenu par le Secrétariat et l'agence.
BIRD	ARG/REF/18/INV/39	Élimination du CFC à l'usine de fabrication de réfrigérateurs domestiques Neba S.A. en Argentine	Après l'audition du rapport à la présente réunion.

7. Demander à la Banque mondiale de présenter une proposition de projet révisée, qui comprendrait des coûts révisés et les étapes du projet, en vertu des lignes directrices et des précédents, avant l'exécution de toute autre activité du projet de banque de halons en Thaïlande (THA/HAL/29/TAS/121) aux fins d'examen à la 46<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif.
8. Prendre note de l'annulation des projets suivants par accord mutuel entre l'agence et le pays :
- a) Projet d'étude des petites et moyennes entreprises (IRA/SEV/26/TAS/36) en République islamique d'Iran, mis en œuvre par la France, dans le cadre duquel

20 000 \$US des 75 000 \$US approuvés pour le projet ont été dépensés en date de la fin de 2003. Le projet est annulé parce qu'il n'est plus nécessaire en raison de l'approbation d'un plan national d'élimination des SAO.

- b) Projet d'élimination des CFC-11/12 dans la fabrication d'aérosols par la reconversion au HFC et à des agents propulseurs à base d'hydrocarbures à Alkaloid A.D. (MDN/ARS/32/INV/17) en Macédoine, mis en œuvre par l'ONUDI, dans le cadre duquel 86 271 \$US des 110 000 \$US approuvés pour le projet ont été dépensés en date de la fin de 2003. Le projet est annulé parce que l'entreprise a cessé sa fabrication de produits en aérosol.
- d) **Rapport sur la mise en œuvre de projets approuvés comportant des exigences particulières pour les rapports**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/14 : Contient une demande pour changer l'échéancier d'élimination du projet d'élimination du bromure de méthyle dans la culture des fraises, des légumes protégés et des fleurs coupées présentée par l'ONUDI au nom du gouvernement de l'Argentine; un rapport périodique sur la mise en œuvre de deux projets de démonstration sur le bromure de méthyle au Botswana et au Cameroun; et un rapport sur le décaissement du solde de la deuxième tranche pour le plan sectoriel de la réfrigération domestique et des compresseurs approuvé à la 41<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif (décision 41/65).

Questions à régler :

- Calendrier d'élimination du bromure de méthyle en Argentine, et une demande de révision du calendrier d'élimination. L'ONUDI prévoit fournir de plus amples informations à ce égard avant la 45<sup>e</sup> Réunion.
- Élimination du bromure de méthyle au Botswana : Aucune.
- Élimination du bromure de méthyle au Cameroun : Aucune.
- Le décaissement du reste de l'appui financier pour le plan des secteurs des réfrigérateurs domestiques et des compresseurs en Chine, et les mesures à prendre face à la perte apparente de valeur de l'équipement acheté pour le projet de réfrigération Hangli, qui a été annulé.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note du rapport proposé par le gouvernement de l'Argentine, en attendant la réception de l'information supplémentaire de l'ONUDI, et déterminer s'il faut ou non approuver les révisions à l'accord, qui comprennent un calendrier d'élimination révisé du bromure de méthyle et une date d'achèvement fixée à 2015.
2. Prendre note que le gouvernement du Botswana a terminé le projet de démonstration sur le bromure de méthyle et que celui-ci a entraîné l'élimination complète des utilisations du bromure de méthyle à des fins réglementées au Botswana.

3. Prendre note que le gouvernement du Cameroun a terminé le projet de démonstration sur le bromure de méthyle et que celui-ci a entraîné l'élimination complète des utilisations réglementées du bromure de méthyle comme fumigène de sol dans le secteur du tabac.
4. Déterminer s'il faut radier la valeur de l'équipement acheté pour le projet annulé ou demander à l'ONUDI, en consultation avec le gouvernement de la Chine et le Secrétariat, de poursuivre ses travaux sur une approche innovatrice pour obtenir la valeur de l'équipement, plus un profit pour le Fonds, et de présenter un rapport à cet effet à une future réunion du Comité exécutif, avant que le Secrétariat ne soit autorisé à décaisser le solde du financement.

## 7. Propositions de projets

### a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/15 : Présente des statistiques sur les propositions de projets reçues, les questions soulevées pendant l'examen des projets et la liste de tous les projets et toutes les activités recommandés pour approbation générale (annexe I), de même que la liste des projets soumis à un examen individuel (annexe II).

#### Questions à régler :

- Assistance technique pour les pays dont la consommation actuelle est de très faible à nulle.
- Conditions discrétionnaires des accords d'élimination.
- Remplacement des entreprises d'un projet parapluie en phase finale au Paraguay.
- Approbation des projets et des activités recommandés pour approbation générale.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Décider s'il approuve la prestation d'assistance technique afin de soutenir ou de mener à terme l'élimination dans les secteurs où la consommation est de faible à nulle et, le cas échéant, d'examiner les propositions de lignes directrices mentionnées au paragraphe 9 du document cité ci-dessus.
2. Demander aux agences d'exécution qui préparent des projets d'accord d'élimination d'inclure dans les projets d'accord le libellé exigeant un avis préalable des réaffectations des fonds proposées, comme indiqué au paragraphe 14 du document cité ci-dessus.
3. Charger le Secrétariat d'informer le PNUD que la variante proposée pour le projet du Paraguay peut aller de l'avant et que le Secrétariat pourrait être autorisé à accepter toute future variante de ce genre, dans les cas où toutes les questions de politique et de coût ont été réglées entre le Secrétariat et l'agence d'exécution visée, et de remettre un rapport à cet effet au Comité exécutif.
4. Approuver la liste des projets recommandés pour approbation générale (annexe I au document ci-dessus).

**b) Coopération bilatérale**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/16 : Contient 13 projets et activités proposés pour approbation par les gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la France, du Japon et de la Suède aux fins de coopération bilatérale. Douze projets et activités seront examinés sous la rubrique des projets d'investissement au point 7 d) de l'ordre du jour. L'autre activité, une demande du gouvernement du Japon pour un projet de gestion de l'élimination finale pour la Mongolie, a été recommandée pour approbation générale et a été examinée au point 7 a) de l'ordre du jour.

Questions à régler : Aucune

**c) Programmes de travail et amendements**

**i) Amendements au programme de travail du PNUE pour l'année 2005**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/17 : Regroupe 21 activités proposées par le PNUE, dont neuf demandes de projets de prorogation du renforcement des institutions. Onze de ces activités ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Dix-huit activités associées à des plans de gestion des frigorigènes ou des projets d'investissement seront examinées sous la rubrique des projets d'investissement au point 7 e) de l'ordre du jour. Une demande de financement pour la préparation d'un projet pour Fidji, trois propositions de prorogation du renforcement des institutions et deux activités ne portant pas sur des investissements sont recommandées pour examen individuel.

Questions à régler :

- Préparation de projet pour Fidji. Comme des mesures urgentes doivent être prises afin de réduire la consommation de bromure de méthyle à Fidji et que Fidji a identifié des exigences supplémentaires limitées pour maintenir l'élimination des CFC, le PNUE et le PNUD demandent conjointement un appui financier pour préparer un projet final pour Fidji qui porterait sur l'appui restant nécessaire pour éliminer les CFC et éliminer complètement le bromure de méthyle. La demande a été recommandée pour examen individuel car elle comprend une demande de financement pour favoriser ou soutenir une consommation nulle de CFC. La question a été soulevée dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets, UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/15.
- Prorogation du renforcement des institutions au Honduras. La consommation de bromure de méthyle au Honduras a été de 366,5 tonnes PAO en 2003, et bien qu'elle soit supérieure au niveau fixé pour l'échéance de 2002, elle est conforme au premier objectif du plan d'action établi en vertu de la décision XV/35 des Parties. Des projets ont été approuvés pour le Honduras et leur mise en œuvre aidera le Honduras à atteindre ses futurs objectifs de réduction. L'approbation de la demande doit donc être envisagée.
- Renforcement des institutions en Dominique. La phase II du projet de renforcement des institutions de la Dominique a été approuvée à la 42<sup>e</sup> Réunion pour un an seulement car la Dominique n'a pas respecté ses obligations de communication des données ni l'échéance pour les CFC. La Dominique a entrepris les mesures nécessaires pour changer sa situation en

matière de non-conformité. Elle a rapporté une consommation de 1,4 tonne PAO en 2003, ce qui se situe sous la valeur de référence de 1,5 tonne PAO pour la consommation. Ainsi, la Dominique semble être en conformité et l'approbation de la deuxième année de la phase II doit être envisagée.

- Prorogation du renforcement des institutions à Saint-Vincent-et-les-Grenadines. La phase II du projet de renforcement des institutions de Saint-Vincent-et-les-Grenadines a été approuvée à la 42<sup>e</sup> Réunion pour un an seulement car Saint-Vincent-et-les-Grenadines n'a pas respecté ses obligations de communication des données ni l'échéance pour les CFC. La Dominique a entrepris les mesures nécessaires pour respecter les obligations établies dans le plan d'action approuvé par les Parties dans la décision XVI/30. L'approbation de la deuxième année de la phase II doit donc être envisagée.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Approuver le financement pour la préparation de projet en se fondant sur les discussions sur la question d'orientation présentées dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets, UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/15. Toute approbation pourrait être accordée sous réserve que toutes les propositions de financement pour les projets de CFC qui en découlent combleraient directement les besoins particuliers identifiés et quantifiés dans le rapport de Fidji sur la mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes.
2. Approuver la demande du Honduras pour la phase IV de son projet de renforcement des institutions, étant entendu que l'approbation est accordée sous réserve du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité.
3. Approuver la demande de la Dominique pour la deuxième année de la phase II de son projet de renforcement des institutions, étant entendu que l'approbation est accordée sous réserve du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité.
4. Approuver la demande de Saint-Vincent-et-les-Grenadines pour la deuxième année de la phase II de son projet de renforcement des institutions, étant entendu que l'approbation est accordée sous réserve du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité.

## ii) Programme de travail du PNUD pour l'année 2005

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/18 : Contient 22 activités proposées par le PNUD, dont une demande de prorogation du renforcement des institutions. Cinq propositions ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Trois demandes de financement de la préparation de projets, deux propositions d'assistance technique et un groupe de 12 demandes de financement pour la tenue d'études sur les HCFC sont recommandés pour examen individuel.

Questions à régler :

- Financement pour la préparation d'un projet de refroidisseurs pour le Brésil. Il n'existe actuellement aucune ligne directrice pour le financement de projets de démonstration supplémentaires pour les refroidisseurs. Le Secrétariat du Fonds prend note que l'accord entre le gouvernement du Brésil et le Comité exécutif concernant le plan national d'élimination des CFC stipule que le « Brésil ne peut demander ni recevoir aucun autre appui supplémentaire du Fonds multilatéral pour ces substances », c'est-à-dire les CFC. Le Comité exécutif discutera des activités d'élimination des SAO dans le secteur des refroidisseurs au point 15 de l'ordre du jour.
- Préparation de projet dans le secteur des solvants en République démocratique du Congo. Une proposition semblable a été reçue de l'ONUDI (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/19). La question faisait encore l'objet de discussions avec les deux agences au moment de la préparation du présent document.
- Préparation de projet pour Fidji. Comme des mesures urgentes doivent être prises afin de réduire la consommation de bromure de méthyle à Fidji et que Fidji a identifié des exigences supplémentaires limitées pour maintenir l'élimination des CFC, le PNUE et le PNUD demandent conjointement un appui financier pour préparer un projet final pour Fidji qui porterait sur l'appui restant nécessaire pour éliminer les CFC et éliminer complètement le bromure de méthyle. La demande a été recommandée pour examen individuel car elle comprend une demande de financement pour favoriser ou soutenir une consommation nulle de CFC. La question a été soulevée dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets, UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/15.
- Assistance technique dans le secteur des solvants du Paraguay et de l'Uruguay. Ces deux pays ont une consommation de très faible à nulle dans le secteur des solvants. La question d'orientation concernant l'appui aux pays dont la consommation est de très faible à nulle a été abordée dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets, document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/15.
- Le financement d'études sur les HCFC dans 12 pays. Les projets sont admissibles s'ils figurent dans le plan d'activités du PNUD pour 2005, abordé au point 5 de l'ordre du jour. Si les projets sont admissibles, l'approbation éventuelle devrait tenir compte de l'information fournie aux paragraphes 28 et 29 du document cité ci-dessus.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Examiner la proposition de préparation d'un projet de démonstration pour les refroidisseurs au Brésil en se fondant sur les discussions sur les refroidisseurs prévues à la 45<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif.
2. Approuver le financement pour la préparation du projet pour la République démocratique du Congo selon l'information fournie par le PNUD concernant le dédoublement des activités proposées par l'ONUDI.
3. Approuver le financement de la préparation du projet pour Fidji en se fondant sur les discussions sur la question d'orientation abordée dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets. Toute approbation serait accordée sous réserve que toutes



les propositions de financement pour les projets de CFC qui en découlent comblent directement les besoins particuliers identifiés et quantifiés dans le rapport de Fidji sur la mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes.

4. Approuver la préparation du projet pour le secteur des solvants du Paraguay et de l'Uruguay en se fondant sur les discussions sur la question d'orientation dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets.
5. Approuver, possiblement, les demandes d'études sur les HCFC dans 12 pays, si celles-ci figurent dans le plan d'activités de 2005 du PNUD, et l'information fournie par le Secrétariat.

### iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2005

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/19 : Contient 33 activités proposées par l'ONUDI aux fins de financement, dont trois demandes de projet de prorogation du renforcement des institutions. Vingt-deux activités ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 7 a) de l'ordre du jour. Cinq activités de préparation de projets, une activité de bromure de méthyle et dix propositions d'assistance technique dans le secteur des solvants dans des pays dont la consommation est de très faible à nulle ont été recommandées pour examen individuel.

#### Questions à régler :

- Préparation de projet dans le secteur de la production de la Chine et de la Roumanie. Le financement demandé pour la préparation de chacun de ces projets semble excessif car les données des vérifications réalisées dans chaque pays, de même que l'étude et la stratégie d'élimination de la consommation de bromure de méthyle réalisées par l'ONUDI en Chine devraient réduire considérablement les coûts de la collecte des données. Il y a un maximum de trois usines de production visées dans chacun des pays et l'usine de production de CFC de la Roumanie est fermée depuis longtemps.
- Préparation de projet pour le secteur des solvants de la République démocratique du Congo. Un projet semblable a été reçu du PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/18). La question faisait encore l'objet de discussions avec les deux agences au moment de préparer ce document.
- Financement de la préparation d'un projet pour les refroidisseurs en Macédoine. Il n'existe actuellement aucune ligne directrice pour le financement de projets de démonstration supplémentaires pour les refroidisseurs. Le Secrétariat du Fonds prend note que l'accord entre le gouvernement de la Macédoine et le Comité exécutif concernant le plan national d'élimination des CFC stipule que la « Macédoine ne peut demander ni recevoir aucun autre appui supplémentaire du Fonds multilatéral pour ces substances », c'est-à-dire les CFC. Le Comité exécutif discutera des activités d'élimination des SAO dans les refroidisseurs au point 15 de l'ordre du jour.
- Financement de la préparation de projet en Serbie-Monténégro. Bien que les mesures prises au pays soient avancées, la Serbie-Monténégro n'avait pas encore ratifié les Amendements de Londres et de Copenhague au Protocole de Montréal au moment de préparer le présent document. Le financement de la préparation de projet n'est pas admissible à l'heure actuelle en vertu des lignes directrices sur les projets de bromure de méthyle.

- Assistance technique pour le secteur du bromure de méthyle au Cambodge. Le Cambodge n'a pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague au Protocole de Montréal. Les lignes directrices stipulent qu'un financement peut être accordé aux pays qui n'ont pas encore ratifié l'Amendement pour les activités qui améliorent le renforcement de la capacité nationale, telles que le financement du transfert d'information et de l'élaboration de politiques, en autant qu'une lettre de l'agence visée du pays concerné ait été reçue précisant l'intention du pays de procéder à la ratification dans un délai de douze mois.
- Assistance technique dans le secteur des solvants pour 10 pays. Ces pays ont une consommation de très faible à nulle dans le secteur des solvants. La question d'orientation concernant l'appui aux pays dont la consommation est de très faible à nulle a été abordée dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets, document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/15.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Approuver le financement de la préparation du projet pour le secteur de la production de la Chine et de la Roumanie au niveau recommandé par le Secrétariat, indiqué dans le tableau 1 du document cité ci-dessus.
2. Examiner le financement pour la préparation du projet pour la République démocratique du Congo selon l'information fournie par l'ONUDI concernant le dédoublement des activités proposées par le PNUD.
3. Examiner la proposition pour la préparation d'un projet de démonstration pour les refroidisseurs en Macédoine selon les discussions sur les refroidisseurs prévues à la 45<sup>e</sup> Réunion.
4. Approuver le financement de l'assistance technique dans le secteur du bromure de méthyle au Cambodge en se fondant sur l'information du Secrétariat concernant la réception, ou autre, de correspondance du Cambodge précisant son intention de ratifier l'Amendement de Copenhague d'ici douze mois.
5. Approuver le financement de l'assistance technique dans le secteur des solvants pour dix pays dont la consommation est de très faible à nulle selon les discussions sur la question d'orientation dans l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets.

**iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2005**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/20 : Contient cinq activités proposées par la Banque mondiale. Trois demandes de préparation de projets ont été recommandées pour approbation générale et ont été examinées au point 7 a ) de l'ordre du jour. Deux demandes de prorogation du renforcement des institutions ont été recommandées pour examen individuel.

Questions à régler :

- Phase IV du projet de renforcement des institutions au Chili. Le Chili a été déclaré en situation de non-conformité aux obligations de réglementation du CFC-112, du TCA et du

bromure de méthyle en 2003, en vertu de la décision XVI/22 des Parties. Le Chili a été invité à présenter en toute urgence un plan d'action et un échéancier spécifique afin d'assurer un retour rapide à la conformité, et à prendre des mesures supplémentaires particulières. Le Chili a indiqué qu'un plan d'action avait été préparé et que d'autres mesures ont été prises.

- La phase II du projet de renforcement des institutions des Philippines a été approuvée pour un an seulement à la 42<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif. À l'époque, les Philippines étaient en situation de non-conformité par rapport à l'échéance pour le bromure de méthyle (décision XV/25). La Banque mondiale a fait savoir que le changement de la valeur de référence du bromure de méthyle approuvé à la décision XVI/31 des Parties, combiné à la mise en œuvre de la stratégie d'élimination, permettraient aux Philippines de respecter l'objectif de réduction de 20 pour cent de 2005.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Déterminer s'il approuvera la phase VI du projet de renforcement des institutions au Chili à partir de l'information fournie sur les mesures prises par le Chili pour retrouver la conformité, étant entendu que l'approbation est accordée sous réserve du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité.
2. Approuver la deuxième année de la phase II du projet de renforcement des institutions aux Philippines étant entendu que l'approbation est accordée sous réserve du fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal visant à régler les cas de non-conformité.

#### **d) Projets d'investissement**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/15 : Contient, à l'annexe II, une liste de 14 projets, dont deux plans de gestion des frigorigènes, recommandés pour examen individuel. Tous les autres projets d'investissement, en cours ou pour de nouvelles activités, ont été recommandés pour approbation générale et ont été examinés au point 7 a) de l'ordre du jour. Les coûts différentiels ont été convenus pour tous les projets sauf un plan de gestion des frigorigènes.

Questions à régler :

- Les 24 projets figurant dans le tableau de l'annexe II (reproduit à la page suivante) devraient être recommandés pour examen individuel. La description des projets et les observations du Secrétariat sont présentées dans les documents de projets des pays visés mentionnés dans le tableau (*le Secrétariat fournira les grandes lignes de la question ou des questions à régler, si nécessaire*).

Tableau 1 : Liste des projets recommandés pour examen individuel

Pays	Secteur	Titre du projet	Agence	N° de document
<b>Plans du secteur de la production</b>				
Argentine	Agents de transf.	Stratégie pour l'élimination graduelle de la production de CFC-11 et de CFC-12 : programme annuel de 2005	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/21
<b>Plans de gestion des frigorigènes</b>				
Bhoutan	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : renforcement de la capacité technique et échange d'information sur la gestion des halons	PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
Bhoutan	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme pilote pour la reconversion à des technologies sans SAO par les utilisateurs dans le secteur de la réfrigération	PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
Bhoutan	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : soutien en équipement pour les établissements d'entretien de l'équipement de réfrigération et des climatiseurs d'automobile	PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
Bhoutan	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de sensibilisation à l'élimination des SAO en vertu du Protocole de Montréal	PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
Bhoutan	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des formateurs des agents de douanes et d'exécution	PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
Bhoutan	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : programme de formation des formateurs du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération	PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
Bhoutan	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : élaboration d'une réglementation concernant le couche d'ozone et coopération régionale pour son application	PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
Bhoutan	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance de la mise en œuvre des projets du plan de gestion des frigorigènes	PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/22
Myanmar	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : préparation d'une réglementation sur la couche d'ozone afin de réglementer les SAO	PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/39
Myanmar	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance de la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes	PNUE	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/39
Myanmar	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : soutien en équipement de récupération et de recyclage	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/39
Myanmar	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : formation des techniciens en climatiseurs d'automobile en récupération et en recyclage	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/39
Myanmar	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : adaptation de l'équipement de réfrigération domestique afin d'utiliser les mélanges à base d'hydrocarbures	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/39
Myanmar	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : adaptation des climatiseurs d'automobile à une technologie sans SAO	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/39
Myanmar	REF	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes : surveillance du rendement de la récupération et du recyclage, et de l'adaptation	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/39

Pays	Secteur	Titre du projet	Agence	N° de document
<b>Secteur des fumigènes</b>				
Chili	FUM	Élimination des utilisations restantes de bromure de méthyle pour le contrôle des parasites dans le sol (première tranche)	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/25
<b>Secteur de la réfrigération</b>				
Chine	REF	Nouvelle demande pour le projet CPR/REF/23/INV/222, pour l'élimination des SAO à l'usine d'équipement de réfrigération Bole Electric Appliances Group	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/26
<b>Nouveaux plans nationaux d'élimination</b>				
Macédoine	Accord d'élim.	Gestion de l'élimination finale des CFC (première tranche)	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/35
Roumanie	Accord d'élim.	Plan national d'élimination des CFC : première tranche	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/41
Vietnam	Accord d'élim.	Plan national d'élimination des CFC et des halons (première tranche)	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/44
<b>Plans nationaux d'élimination en cours</b>				
Brésil	Accord d'élim.	Plan national d'élimination des CFC : plan de travail pour la mise en oeuvre pour 2005 (troisième tranche)	PNUD	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/24
Chine	REF	Plan d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération : programme annuel de mise en oeuvre de 2005 révisé et demande de transférer 450 000 \$US au PNUE qui agit en tant que nouvelle agence de coopération	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/26
Libye	Accord d'élim.	Plan national d'élimination des CFC : deuxième tranche	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/34
Mexique	Accord d'élim.	Plan national d'élimination des CFC : deuxième tranche	Banque mondiale	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/38
Mexique	Accord d'élim.	Plan national d'élimination des CFC : deuxième tranche	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/38
Venezuela	Accord d'élim.	Plan national d'élimination des CFC : deuxième tranche	ONUDI	UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/43

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver les treize projets indiqués dans le tableau pour les raisons suivantes : l'information fournie dans les documents de proposition de projets connexes, y compris les observations du Secrétariat; tout document supplémentaire distribué en vertu de la décision 41/80; et toute information supplémentaire fournie à la réunion par le Secrétariat ou l'agence d'exécution concernée.

## 8. Programmes de pays

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/45 : Contient le programme de pays du Bhoutan.

Questions à régler : Aucune

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Approuver le programme de pays du Bhoutan, en précisant que l'approbation du programme de pays n'entraîne pas l'approbation des projets qu'il contient ni de leurs niveaux de financement.
2. Demander au gouvernement du Bhoutan de remettre chaque année au Comité exécutif, un rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de pays. Le premier rapport doit être remis au Secrétariat du Fonds multilatéral avant le 1<sup>er</sup> mai 2006.
- 9. Examen des exigences pour une assistance supplémentaire après l'année 2007 dans les pays à faible volume de consommation (suite donnée aux décisions 31/48 et 43/37)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/46 : Présente une analyse des résultats des plans de gestion des frigorigènes pour l'élimination de la consommation de CFC dans le secteur de la réfrigération dans les pays à faible volume de consommation, l'efficacité des plans de gestion des frigorigènes pour aider les pays à réaliser la conformité, et l'expérience acquise à ce jour dans la mise en œuvre des plans de gestion de l'élimination finale. Il aborde également les questions liées à l'élimination des CFC après 2007 et l'élimination des très faibles niveaux de consommation de tétrachlorure de carbone, de TCA et de bromure de méthyle.

Questions à régler :

- La capacité des modalités des plans de gestion de l'élimination finale à offrir un cadre efficace pour l'élimination complète de la consommation de CFC qui n'a pas encore été abordée dans les pays à faible volume de consommation.
- Les modalités de la proposition de plans de gestion de l'élimination finale dans les pays à faible volume de consommation après 2007.
- Consensus sur la méthode proposée pour calculer le seuil de financement qui pourrait s'avérer nécessaire pour réaliser l'élimination complète des CFC dans tous les pays à faible volume de consommation.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Décider des modalités pour la proposition de plans de gestion de l'élimination finale après 2007 par les agences bilatérales et/ou multilatérales au nom de pays à faible volume de consommation.
2. Décider d'approuver un financement supplémentaire pouvant atteindre un maximum de 30 000 \$US pour la préparation d'une proposition de plan de gestion de l'élimination finale.
3. Décider du niveau de financement supplémentaire des propositions de plans de gestion de l'élimination finale après 2007 en fonction des valeurs de référence pour les CFC des pays à faible volume de consommation, étant entendu que les propositions de projet

individuels devront continuer à démontrer que le niveau de financement est nécessaire pour la réalisation de l'élimination complète des CFC.

4. Décider d'exiger une vérification annuelle d'un échantillon de plans de gestion de l'élimination finale approuvés et en cours dans des pays à faible volume de consommation. Les pays seraient choisis de façon aléatoire.
  5. Approuver, au cas par cas, un maximum de 30 000 \$US pour la préparation d'une stratégie de transition des inhalateurs à doseur à base de CFC dans les pays à faible volume de consommation où le besoin de posséder une stratégie a été démontré et documenté.
  6. Approuver, au cas par cas et conformément aux règles et aux lignes directrices établies du Fonds, un maximum de 30 000 \$US pour l'assistance technique dans le but de réaliser l'élimination complète des halons, du tétrachlorure de carbone et/ou du TCA dans les pays à faible volume de consommation possédant une valeur de référence établie et/ou ayant récemment consommé une de ces substances.
- 10. Amélioration du renforcement des capacités des Bureaux nationaux de l'ozone des pays visés à l'article 5 dans les dernières étapes de la période de conformité au Protocole de Montréal (suite donnée à la décision 44/64)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/47 : Présente un document supplémentaire proposé par le gouvernement de la Chine afin d'étendre la proposition d'améliorer la capacité des bureaux nationaux de l'ozone des pays visés à l'article 5 dans les dernières étapes de la période de conformité au Protocole de Montréal. Ce document a été proposé par le gouvernement de la Chine à la 44<sup>e</sup> Réunion, en tant que document informel.

**11. Rapport sur le fonctionnement du Comité exécutif (suite donnée à la décision 44/57)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/48 : Présente le document préparé par le Secrétariat en réponse à la décision 44/57 afin de faciliter des discussions plus approfondies sur le sujet à la 45<sup>e</sup> Réunion. Le document contient une évaluation des conséquences financières des solutions proposées pour la réorganisation des travaux du Comité exécutif, de même qu'une annexe réunissant les interventions des membres du Comité exécutif sur le sujet lors de la 44<sup>e</sup> Réunion, et les observations écrites reçues des membres en date de la fin février 2005.

**12. Rapport sur les coûts d'appui au programme des projets de coopération bilatérale (suite donnée à la décision 43/40)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/49 : Propose un document préparé par le Secrétariat en réponse à la décision 43/40. Le document porte sur le principe d'appliquer une procédure discrétionnaire dans l'utilisation des coûts d'appui par les agences d'exécution. Il examine le niveau de coûts d'appui reçus par les agences bilatérales de 1999 à 2004, un budget possible pour les coûts de base et un niveau possible de coûts d'appui pour les agences bilatérales fondé sur la valeur des projets dans les plans d'activités de 2005. Il termine par des recommandations pour des procédures et des lignes directrices d'une avance pour le financement de base.

Questions à régler :

- Procédures et lignes directrices de l'avance du financement de base.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/49.
2. Décider que les coûts administratifs peuvent être utilisés pour la préparation de projets si cette utilisation permet au Fonds multilatéral de réaliser des économies nettes.
3. Adopter les procédures et les lignes directrices suivantes pour les avances sur le financement des coûts de base :
  - a) Les agences bilatérales qui choisissent une avance sur le financement des coûts de base doivent respecter la procédure suivante :
    - i) proposer un budget comprenant les catégories de coûts de base indiquées dans l'étude sur les coûts administratifs présentée à la 26<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/26/67), qui peut inclure la préparation de projets;
    - ii) présenter l'avance sur le financement des coûts de base en même temps que le plan d'activités annuel, en prenant note que ces deux documents peuvent être présentés avant l'année visée par le plan d'activités;
    - iii) joindre aux demandes d'avance des années subséquentes, un compte rendu des dépenses par rapport au budget de l'année précédente.
  - b) Les lignes directrices sur les avances sur le financement des coûts de base obligent les agences bilatérales qui choisissent ce mode d'appui à accepter :
    - i) de limiter la valeur totale de l'avance sur le financement des coûts de base au niveau des coûts d'appui indiqué dans le plan d'activités de l'agence bilatérale, en application de la décision 26/41, et de demander un budget prudent pour des coûts de base efficaces n'utilisant que les ressources nécessaires, qui serait remboursé au Fonds multilatéral à partir des fonds approuvés pour le projet;
    - ii) de n'inclure la préparation de projets comme élément de coût de l'avance sur le financement des coûts de base que si elle permet au Fonds de réaliser des économies et qu'elle n'est pas considérée comme un droit;
    - iii) que les budgets et les dépenses des avances sur le financement des coûts de base soient assujettis à un examen annuel par le Comité exécutif;



- iv) de rembourser tous les fonds accordés en avance sur le financement des coûts de base qui n'ont pas été retournés au Fonds multilatéral, à partir des montants approuvés pour les projets pour l'année de l'avance/plan d'activités.

**13. Rapport sur l'atelier sur la terminologie commune et les procédures de conciliation des comptes (suite donnée à la décision 44/55 d))**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/50 : Présente le rapport sur l'atelier sur la terminologie commune et les procédures de conciliation des comptes du Fonds multilatéral qui a eu lieu en marge de la réunion de coordination interagences en réponse à la décision 44/55 d).

**14. Rapport sur les recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et examen des mécanismes financiers du Protocole de Montréal (suite donnée à la décision 44/60)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51 : Présente une compilation des observations reçues sur les recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'étude du mécanisme financier. En vertu de la décision 44/60, le Comité exécutif doit examiner les actions recommandées dans le cadre des recommandations contenues dans l'évaluation afin de les intégrer dans le rapport d'évaluation qui sera présenté à la 25<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail à composition non limitée. Le document contient également des actions recommandées pour le Comité exécutif concernant certaines recommandations contenues dans l'Évaluation.

Questions à régler :

- Modification de la distribution des documents présession à une distribution générale.
- Le besoin d'examiner de façon plus approfondie la pondération des indicateurs d'efficacité quantitatifs.
- La nécessité d'élaborer un projet de document d'information du Comité exécutif.
- La nécessité d'élaborer un document sur la faisabilité et le bien-fondé d'étendre les indicateurs d'efficacité existants aux agences bilatérales.
- Les projets de destruction des SAO.
- La nécessité de fournir de l'information sur les moyens d'éviter les futurs retards.
- La nécessité de préciser les décaissements et les obligations dans les rapports périodiques des accords pluriannuels.
- Le besoin pour le trésorier de remettre un rapport au Comité exécutif sur le transfert, la réception et l'encaissement des billets à ordre.
- Le besoin pour le trésorier de présenter un rapport sur ses procédures et pratiques internes.
- La nécessité pour le trésorier de remettre un rapport détaillé sur les mesures de contrôle de la qualité.

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51.
2. Décider de modifier la distribution des documents présession à une distribution générale dans les langues produites pour les réunions à compter de la 46<sup>e</sup> Réunion tout en restreignant la distribution de certains documents à la demande d'une Partie ou d'une agence, jusqu'à ce que le Comité exécutif les ait examinés.
3. Décider à sa 46<sup>e</sup> Réunion si une révision plus approfondie de la pondération des indicateurs d'efficacité s'impose, en se fondant sur leur application dans l'Évaluation des plans d'activités des agences d'exécution pour 2004 qui sera proposée à la 46<sup>e</sup> réunion.
4. Charger le Secrétariat de :
  - a) préparer un projet de plan de document d'information du Comité exécutif qui sera examiné à la 46<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif et le projet de document d'introduction qui sera présenté à la 47<sup>e</sup> Réunion;
  - b) préparer un document sur la faisabilité et le bien-fondé d'étendre les indicateurs d'efficacité actuels aux agences d'exécution bilatérales aux fins de présentation à la 46<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif.
5. Demander aux agences d'exécution de :
  - a) fournir de l'information sur les moyens d'éviter les futurs retards dans un document sur les leçons tirées qui sera examiné à la 46<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif;
  - b) préciser, dans les rapports périodiques annuels des accords pluriannuels, les décaissements et les obligations par rapport aux coûts des activités précisés dans les demandes de décaissement des tranches annuelles de financement.
6. Demander au trésorier de :
  - a) remettre chaque année au Comité exécutif un rapport sur le transfert, la réception et l'encaissement des billets à ordre;
  - b) remettre chaque année un rapport sur les progrès réalisés dans la justification des procédures internes, jusqu'à ce qu'elles soient documentées à fond;
  - c) remettre chaque année un rapport détaillé et des rapports intérimaires, s'il y a lieu, sur les mesures de contrôle de la qualité nécessaires pour améliorer l'exactitude de la tenue des livres.
7. Décider d'acheminer [une version à jour de l'annexe I fondée sur les observations contenues dans le présent document et les discussions de la 45<sup>e</sup> Réunion] son rapport d'évaluation des recommandations contenues dans l'évaluation de 2004 et l'examen des

mécanismes financiers du Protocole de Montréal aux fins d'examen à la 25<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail à composition non limitée.

**15. Activités d'élimination des SAO dans le secteur des refroidisseurs, notamment le remplacement des refroidisseurs, les mesures de sensibilisation et les mesures pour une utilisation efficace des frigorigènes récupérés (décision 44/61)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/51 : Prend note de la décision de la 44<sup>e</sup> Réunion de discuter des questions découlant de la décision XVI/13 (évaluation de la proportion du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération que représentent les refroidisseurs et identification des facteurs d'encouragement et des obstacles à la transition à de l'équipement sans CFC) adoptée par la 16<sup>e</sup> Réunion des Parties. Afin de faciliter les discussions du Comité exécutif, le Secrétariat a préparé un document d'information récapitulant les activités du Comité exécutif dans le secteur des refroidisseurs (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/Inf.4). La question est également abordée dans le Plan d'activités général (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/5) et l'Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/15).

**16. Utilisation des agents de transformation dans les pays visés à l'article 5 et niveaux d'émission associés (décision 44/65)**

Document UNEP/OzL.Pro/ExCom/45/53 :

Questions à régler : Aucune

Action attendue de la part du Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

1. Prendre note du document.
2. Charger le Secrétariat d'utiliser le document comme fondement pour la préparation d'un projet de rapport du Comité exécutif à la 25<sup>e</sup> Réunion du Groupe de travail à composition non limitée, en réponse à la décision XV/7 des Parties, qui sera approuvé par le président du Comité exécutif avant qu'il ne soit présenté.

**17. Rapport du Sous-groupe du Comité exécutif sur le secteur de la production**

Le rapport sera présenté au Comité exécutif après la réunion du sous-groupe, qui se déroulera pendant la 45<sup>e</sup> Réunion.